



**D-SÉCURITÉ FORMATION**

Une marque de D-SÉCURITÉ GROUPE

**ON VOUS ACCOMPAGNE**

En partenariat avec :

## SENSIBILISER AUX ADDICTIONS DES PRODUITS PSYCHOACTIFS

**Durée : 2h00 - Jusqu'à 10 personnes**



Si vous souhaitez nous faire part d'un déficit sensoriel ou moteur, contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles.

[Tarif : Nous consulter](#)



### PROGRAMME :

#### OBJECTIFS :

- Reconnaître les différentes substances psychoactives.
- Identifier les risques et les conséquences de l'usage d'une substance.
- Réagir de façon appropriée à une situation à risque.
- Vigilance partagée : responsabilité collective et individuelle.
- Comprendre l'objectif des tests de dépistage en entreprise

#### PUBLIC :

La formation s'adresse **aux salariés de tout secteur**.

#### PRÉ-REQUIS :

Aucun pré-requis n'est nécessaire.

#### DURÉE :

Cette sensibilisation comprend 2 heures de face à face pédagogique.

#### EFFECTIF :

La formation s'adresse à un groupe de 10 personnes maximum.  
Possibilité de faire 2 groupes sur la journée.  
Formation intra uniquement (dans vos locaux).

#### DÉLAI D'ACCÈS :

À définir conjointement dans les 60 jours.

#### INTERVENANT :

Expert en prévention et gestion des addictions

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

APPRENTISSAGE : Échanges et partages d'expériences.

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Dans une salle mise à disposition :

- Échantillons drogues factices
- Ordinateur et vidéoprojecteur.

#### Références et documents d'appui :

- Légifrance,
- INRS Risques addictions,
- Usage des substances psychoactives : Prévention en milieu professionnel - TM87

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Document sanctionnant la sensibilisation : attestation de suivi.

Une enquête de satisfaction sera réalisée dans le cadre de notre démarche qualité.





**D-SÉCURITÉ FORMATION**

Une marque de D-SÉCURITÉ GROUPE

**ON VOUS ACCOMPAGNE**

En partenariat avec :

## SENSIBILISER AUX ADDICTIONS DES PRODUITS PSYCHOACTIFS

**Durée : 2h00 - Jusqu'à 10 personnes**



Si vous souhaitez nous faire part d'un déficit sensoriel ou moteur, contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles.

[Tarif : Nous consulter](#)



### PROGRAMME :

#### CONTENU INDICATIF :

##### Définition et caractéristique d'une pratique addictive :

- Comprendre l'addiction : de la consommation conviviale à la perte de contrôle.
- Les représentations sociales : tabou, banalisation, stigmatisation, "bon·ne vivant·e", évolution des produits,...
- Addiction, excès, trouble, dépendance, abus... : quand commence la maladie.
- L'élargissement du concept d'addiction : des substances aux comportements.

##### Les différentes substances psychoactives

- La perception sociale des substances : de l'usage occasionnel à la banalisation.
- Les substances licites en entreprise : tabac, alcool, CBD et médicaments.
- Les substances illicites de l'entreprise : cannabis, cocaïne & médicaments hors prescription.
- Les différents usages et leurs conséquences : financier, santé, travail

##### Déterminer les enjeux et les risques

- Les fondamentaux juridiques et les obligations légales de l'employeur et du salarié.
- Appréhender la législation en vigueur et la politique de prévention de l'entreprise.
- Tests de dépistage : détecter et accompagner pour réduire les risques.
- Le devoir d'alerte : Dénoncer VS Alerter.
- Les ressources d'aides internes et externes à l'entreprise.

##### Bon à savoir - Prévention des addictions en milieu professionnel

L'employeur a l'obligation de prévenir les risques professionnels, y compris ceux liés à la consommation de produits psychoactifs (alcool, drogues, médicaments).

Cette prévention vise à protéger la santé et la sécurité des collaborateurs ainsi que le bon fonctionnement de l'entreprise.

Des actions de sensibilisation, des règles claires (règlement intérieur) et un dialogue bienveillant permettent de réduire les risques.

En cas de difficulté, les salariés doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement confidentiel, notamment via la médecine du travail, les ressources humaines ou des dispositifs d'aide spécialisés.

La prévention des addictions repose sur une responsabilité partagée, dans un cadre respectueux, non stigmatisant et orienté vers l'aide.

